

Note d'information
Dernière mise à jour en mars 2026

DÉTERMINATION DU PRIX DES RATI

Les prix des résultats d'atténuation transférés au niveau international (RATI) sont généralement consignés dans l'accord d'achat de résultats d'atténuation (MOPA)¹ et ne sont pas divulgués publiquement. Dans le cas d'activités basées sur des projets, les négociations se déroulent généralement directement entre le développeur de l'activité et le ou les acheteurs. Cependant, pour les acheteurs souverains, les négociations peuvent avoir lieu directement entre le pays hôte et le pays acheteur. Une plus grande transparence des prix n'est généralement établie que sur les marchés secondaires, où des actifs carbonés hautement standardisés sont négociés à travers des plateformes d'échange. Outre le seuil de volonté de payer de l'acheteur, les négociations sur les prix des RATI peuvent être influencées par les demandes de partage des bénéfices, qui deviennent de plus en plus un élément important des cadres nationaux des marchés du carbone. Il peut s'agir d'une prime de prix, d'une part des résultats d'atténuation (*mitigation outcomes, en anglais*) restant dans le pays hôte et/ou de l'intégration des coûts liés au cadre et aux infrastructures du pays hôte dans le prix.

Approches pour fixer le prix des RATI

La génération du prix des unités de RATI peut s'appuyer sur de nombreuses approches influençant les négociations des prix s'inscrivant dans le MOPA. Une approche consiste à établir un prix fixe, non affecté par les fluctuations des prix du marché, ou un prix indexé, qui varie en fonction des prix sur d'autres marchés. Une combinaison des deux consiste à fixer un prix minimum (plancher) et à lui permettre d'augmenter en fonction des conditions du marché. Les prix indexés intègrent souvent un prix plancher et un prix plafond, créant ainsi une limite inférieure et supérieure pour les fluctuations de prix. Une autre approche possible consiste à opter pour un prix croissant, qui varie périodiquement en

¹ Cette orientation stratégique est détaillée dans la note d'information MOPA sur l'article 6, page « Comment évaluer les activités et les approches coopératives ? »



fonction d'une durée prédéfinie. La fixation du prix convenue est consignée dans le MOPA².

Facteurs influençant la détermination du prix des RATI

La tarification des unités de RATI dépend de plusieurs facteurs et est influencée par les principes de l'offre et de la demande sur le marché international du carbone. Les principaux éléments à prendre en considération sont les suivants

- **Dynamique du marché** : les prix des RATI sont influencés par la dynamique du marché, reflétant l'équilibre global entre l'offre et la demande pour ces résultats d'atténuation. Des facteurs tels que les types de projets, les contributions régionales et les objectifs mondiaux de réduction des émissions contribuent aux forces du marché qui déterminent les prix des RATI.
- **Variables spécifiques aux projets** : la nature de l'activité d'atténuation, l'ampleur des réductions d'émissions réalisées, les avantages en matière de développement durable et la robustesse méthodologique du projet ont une incidence sur la formation des prix. Les projets présentant une intégrité environnementale élevée et des avantages supplémentaires en matière de développement durable peuvent atteindre des prix élevés.
- **Environnement politique et réglementaire** : les prix des RATI peuvent être influencés par le paysage politique et réglementaire. Les cadres réglementaires, les mécanismes de tarification du carbone, le partage des bénéfices et le soutien gouvernemental à l'action climatique jouent tous un rôle dans la détermination de la valeur des RATI.
- **Financement international pour le climat** : La disponibilité du financement international pour le climat peut avoir une incidence sur les prix des RATI. Les projets bénéficiant d'un soutien financier provenant de sources internationales donnent lieu à des approches de financement mixte qui peuvent avoir une structure de prix différente de celles qui reposent uniquement sur le marché du carbone. En outre, cela peut avoir une incidence sur l'additionnalité. Par exemple, si un projet peut déjà être financé via la finance climat, la nécessité de tirer des revenus de la vente de crédits carbone n'est plus d'actualité.

La prévisibilité des prix des RATI est essentielle au bon fonctionnement de l'article 6. Les parties impliquées dans la génération, le transfert et l'utilisation des RATI sont encouragées à adhérer à des mécanismes de rapportage transparents. Les mécanismes de marché, y compris les approches standardisées et les pratiques comptables rigoureuses, contribuent à la découverte des prix et à l'intégrité du marché, mais ont également été très volatils dans le passé.

² GGGI (2023): [Mitigation Outcome Purchase Agreements](#).



Négociation des prix des RATI

Lorsqu'on entame des négociations bilatérales avec un pays acheteur potentiel, les détails spécifiques concernant la formation des prix peuvent varier et ne pas être divulgués de manière cohérente pour toutes les transactions. Cependant, les informations suivantes sont généralement divulguées ou rendues publiques, ce qui peut aider à établir un point de référence pour négocier les termes de l'accord:

- **L'identité des parties** participant à la transaction (acheteurs et vendeurs) peut être divulguée. Ces informations permettent de comprendre quels pays ou entités participent activement aux transactions de RATI. Elles peuvent être utiles pour déterminer si des pays présentant des caractéristiques similaires à celles d'un pays donné ont déjà participé à des transactions de RATI.
- **Les conditions générales** de la transaction, y compris toute exigence ou tout engagement spécifique des parties concernées.
- **La quantité ou le volume total de RATI** concernés par la transaction est souvent divulgué. Cela indique le montant des réductions ou des suppressions d'émissions associées aux unités transférées.

Il est important de noter que le niveau de divulgation peut varier et que certaines informations, en particulier les détails commerciaux sensibles, peuvent ne pas être rendues publiques. En outre, les pratiques en matière de divulgation peuvent évoluer sous l'influence des accords internationaux, des normes et du développement des mécanismes de marché.

Il est recommandé aux Parties qui ont l'intention de s'engager dans des transactions RATI de se familiariser avec les derniers protocoles d'accord et accords bilatéraux signés entre les pays. Il est essentiel d'extraire et de comprendre toutes les informations disponibles, y compris les conditions générales énoncées dans ces accords, afin de prendre des décisions éclairées.

Auteurs: Juliana Kessler, Annika Wallengren, Ingrid Wawrzynowicz (Perspectives Climate Group)